

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 6 juillet 2020**, à 19h30, dans la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la réunion. Monsieur Pascal Thivierge est absent.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 20-07-136

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER}, DU 8 ET DU 15 JUIN 2020

Résolution 20-07-137

Il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les procès-verbaux du 1^{er}, 8 et 15 juin 2020 tel que rédigés.

APPROBATION DES COMPTES

Résolution 20-07-138

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Comptes à approuver lors de la réunion	135 654,66\$
Comptes déjà payés dans le mois	1 687,80\$
TOTAL	137 342,91\$

CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
5 juin	Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec	Accusé réception de notre résolution pour la poursuite de l'arrosage contre la tordeuse
15 juin	Cercle de Fermières de Larouche	Lettre nous remerciant pour la réponse à leur demande de congé de loyer
18 juin	Gaudreault Saucier avocats	Lettre faisant le point dans le dossier contre René Kérouac et transmettant une partie du rapport de l'ARC dans son dossier

DÉPÔT DU GRAPHIQUE – CONSOMMATION D’EAU POTABLE (JANVIER À MAI 20)

Le directeur général fait le dépôt du rapport de consommation d’eau potable pour les mois de janvier à mai 2020.

DEMANDE D'AIDE POUR LA SAUVEGARDE DU LAC-DU-CAMP PAR LE C²PLC

Résolution 20-07-139

CONSIDÉRANT QUE le Comité de citoyens pour la protection du lac du Camp (C²PLC) souhaite que l'implication de la municipalité pour 2021 soit au même niveau que celle déjà approuvée pour l'année 2020 concernant la revitalisation des rives, soit 5000\$;

CONSIDÉRANT QUE le C²PLC demande qu'un montant de 1 000\$ soit aussi prévu pour permettre l'installation d'une enseigne d'informations à l'entrée du chenal menant au Lac-du-Camp ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que:

- un montant de 500\$ soit versé au C²PLC pour permettre l'installation d'une enseigne d'information à l'entrée du chenal menant au lac-du-Camp à la condition que le conseil municipal approuve l'esquisse ;
- le montant de 5 000\$ pour les activités relatives au réaménagement des bandes riveraines prévu pour l'année 2020 soit reporté en 2021 ;
- le conseil réévaluera lors de la confection de son budget 2021 la possibilité de verser un montant supplémentaire pour l'année 2021 ;
- la municipalité paiera les frais de distribution des copies de l'encart et du code d'éthique.

OUVERTURE DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Résolution 20-07-140

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de rouvrir la salle de conditionnement physique à compter du mardi 7 juillet.

AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 2016-363 – TRAVAUX D'AQUEDUC LAC DU CAMP

Résolution 20-07-141

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2016-363 est fermé avec un solde disponible de 16 803,16\$;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les dettes et emprunts municipaux permet d'affecter ce solde disponible aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut répartir ce solde disponible également sur chacune des échéances de cet emprunt;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de réduire également le montant échu annuellement de 988,42\$ pour les années 2021 à 2037 inclusivement.

**AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT FERMÉ 2017-370 –
TRAVAUX ROUTE DES FONDATEURS
Résolution 20-07-142**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2017-370 est fermé avec un solde disponible de 19 138,23\$;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les dettes et emprunts municipaux permet d'affecter ce solde disponible aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut répartir ce solde disponible pour l'échéances de cet emprunt de 2021;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'affecter le solde disponible de 19 138,23\$ sur l'échéance de 2021.

**AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE DU RÈGLEMENT 2017-373 – ASPHALTAGE RUE
VAILLANCOURT, TOIT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
Résolution 209-07-143**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2017-373 est fermé avec un solde disponible de 2 384,16\$;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les dettes et emprunts municipaux permet d'affecter ce solde disponible aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les dettes et emprunts municipaux permet d'affecter ce solde disponible aux paiements des échéances annuelles pour le remboursement de cet emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut répartir ce solde disponible pour l'échéances de cet emprunt de 2021;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'affecter le solde disponible de 2 384,16\$ sur l'échéance de 2021.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA GESTION
CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-301 AYANT POUR OBJET LA
«POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE» ET LE RÈGLEMENT 2019-392 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2010-301**

Monsieur le conseiller Pascal Tremblay donne avis qu'il déposera, à une réunion subséquente du conseil de cette municipalité, un règlement ayant pour objet de régir la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 2010-301 ayant pour objet la «Politique de gestion contractuelle» et le règlement 2019-392 modifiant le règlement 2010-301.

Ledit projet de règlement est déposé séance tenante.

PROJET SOUMIS AU FONDS SPÉCIAL DE SOUTIEN À LA MÉDIATION CULTURELLE
Résolution 20-07-144

Il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Guy Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil de déposer auprès de la MRC un projet dans le cadre du programme de soutien à la médiation culturelle dans le but de diffuser le documentaire intitulé «Si Larouche m'était conté» pour un montant de 7 000\$, dont 5 000\$ fourni par le programme de soutien à la médiation de la MRC et 2 000\$ fourni par la municipalité.

CORRIDOR SCOLAIRE – ACHAT D'UN SUPPORT À BICYCLETTES
Résolution 20-07-145

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter un support à vélos chez Mobilier Public.com, de Dolbeau-Mistassini, au montant de 390\$ plus les taxes applicables.

CORRIDOR SCOLAIRE – ACHAT DE BALISES «TRAVERSE POUR PIÉTONS»
Résolution 20-07-146

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter 5 balises «Priorité piétons» chez Signis, au montant de 1 925\$ + 125\$ pour le kit de colle époxy plus les taxes applicables.

DEMANDE DE M. ALEXANDRE LAVOIE POUR LE TERRAIN BORDANT LA ROUTE DES FONDATEURS
Résolution 20-07-147

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Lavoie, domicilié au 565 route des Fondateurs, a fait une demande écrite afin d'aménager un terrain appartenant à la municipalité jouxtant sa propriété (cadastre 4690237) afin d'en faire un espace public;

ATTENDU QUE le projet de M. Lavoie sera d'y aménager des tables de pique-nique, des amusements récréatifs, d'arbres, de fleurs, etc.

ATTENDU QUE monsieur Lavoie s'engage à respecter l'environnement et l'aspect villégiature de cet endroit;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de permettre à M. Alexandre Lavoie d'aménager le lot 4690237 du cadastre du Québec, appartenant à la municipalité, dans le but d'en faire un espace public, attendu que le fond de terrain continuera d'appartenir à la municipalité.

APPUI AU PROGRAMME DE DONS ET COMMANDITES DE LA MRC PRÉSENTÉ PAR LA FABRIQUE
Résolution 20-07-148

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer le projet soumis par la Fabrique St-Gérard-

Majella de Larouche dans le cadre de la politique de dons et commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay, au montant de 2 000\$.

ENTRETIEN DU CHEMIN DU VIEUX-BARRAGE

Résolution 20-07-149

Il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater les Entreprises Léopold Simard afin recouvrir de pierre 0 – ¾ dynamitée une partie de 141 mètres de long X 3 mètres de large X 10 cm d'épaisseur, soit à partir du ponceau traversant la rivière Dorval jusqu'à l'intersection de l'entrée de M. Jimmy Villeneuve, au montant de 1 598\$.

CONTRAT DE VALIDATION DES DÉBIMÈTRES

Résolution 20-07-150

Considérant que les débièmes doivent être validés chaque année, et que nous avons reçu une offre de service de Endress+Hauser au montant de 1 190\$ plus les frais de déplacement de 568\$ pour un montant total de 1 758\$ plus les taxes applicables, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de mandater Endress+Hauser afin de valider les débièmes, au montant de 1 787\$ plus les taxes applicables.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2020-21, 2021-22, 2022-23

RÉSOLUTION 20-07-151

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité des soumissions pour l'entretien des chemins pendant les hivers 2020-21, 2021-22 et 2022-23;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes en présence de témoins le 4 juin 2020, à 15 heures;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission suivante :

Soumissionnaire	Hiver 2020-21	Hiver 2021-22	Hiver 2022-23	Total	\$ moyen / an \$ moyen / km
Foresco Holding	145 000\$	140 000\$	135 000\$	420 000\$	140 000\$ 4 216,87\$ / km

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été jugée conforme en tous points aux exigences du document d'appel d'offres;

À CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de confier l'entretien des chemins pendant les hivers 2020-21, 2021-2022 et 2022-23 à Foresco Holding, selon les modalités et conditions énumérées au document d'appel d'offres, sous réserve des particularités prévues à l'article 1.2 du cahier des charges; l'appel d'offres public, les instructions aux soumissionnaires, la soumission reçue, le devis général et le cahier des charges pour le contrat d'entretien des chemins pendant l'hiver pour les années 2020-21, 2021-22, 2022-2023, faisant partie intégrante de la présente résolution.

FIN DE LA RÉUNION

À 21h35, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard,
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier